



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Bouches-du-Rhône



Bulletin départemental

n°177

du 18 mai 2022

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du 1^{er} degré_Rentrée scolaire 2022 	3
<ul style="list-style-type: none"> ○ Annexes : fiches de poste à profil (PAP) <ul style="list-style-type: none"> _ fiche PAP-008-CPC MADRAGUE _ fiche PAP-011-CPC ESTAQUE _ fiche PAP-031-COORDO REP _ fiche PAP-040- CPC JOLIETTE _ fiche PAP-041-CPC AYGALADES _ fiche PAP-042-CPC HUVEAUNE _ fiche PAP-043-CPC CAPELETTE _ fiche PAP-044-CPC ST BARNABE _ fiche PAP-045-CPC LONGCHAMP _ fiche PAP-046-CPC MAZARGUES _ fiche PAP-047-CPC CORNICHE _ fiche PAP-048-CPD DSDEN _ fiche PAP-049-CPD DSDEN _ fiche PAP-050-CPD DSDEN _ fiche PAP-051-CPD DSDEN _ fiche PAP-052-CPD DSDEN 	5 6 7 8 9 10 11 13 14 16 17 18 20 22 24 26



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division
Des Personnels enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes collectifs – DPE2

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-chef2@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille Cedex 1

Marseille, le 16 mai 2022

Le Directeur académique des Services de l'Éducation
Nationale

A

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs des
écoles

S/c :

- Mmes et MM. les inspecteurs de l'éducation nationale
- Mmes et MM. les principaux de collège

Objet : Mouvement complémentaire intra-départemental sur postes à profil (PAP) des enseignants du premier degré - Rentrée scolaire 2022.

La présente circulaire a pour objet de préciser la procédure complémentaire de candidature au mouvement PAP des enseignants du premier degré organisé en vue de la rentrée scolaire 2022.

Les enseignants qui désirent participer à ce mouvement départemental doivent obligatoirement saisir leur demande sur l'application COLIBRIS.

La saisie des vœux est prévue : du mercredi 18 mai 2022 au dimanche 29 mai 2022

1/ Procédure d'accès à l'application COLIBRIS

- Accédez à votre portail Arena : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>

- Renseignez vos éléments de connexion dans l'interface "Identifiez-vous", si vous n'êtes pas encore identifié. Pour les nouveaux arrivants dans le département, vos éléments de connexion sont constitués ainsi : L'identifiant est la première lettre du prénom et le nom de famille en minuscule (exemple : Caroline DUPONT aura comme identifiant cdupont). Le mot de passe est votre NUMEN.

- Dans Arena, allez dans Enquêtes et Pilotages, et cliquez sur "Colibris - Portail des démarches".

- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton "Se connecter".

- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu "Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône".

2/ Procédure d'affectation

Ces postes correspondent à des postes identifiés comme vacants à la rentrée scolaire 2022.
Par nature, les postes à profil ne sont pas publiés au mouvement.

Il est rappelé qu'en cas de recrutement sur le poste à profil, la nomination est réputée prioritaire sur toutes autres candidatures. Cette affectation sera prioritaire sur tout vœu formulé dans MVT1D.

3/ Listes des postes proposés

Les fiches de poste publiées le 18 mai 2022 sont annexées à la présente circulaire et sont disponibles dans Colibris. La sélection des candidats est assurée par une commission et un entretien visant à apprécier la candidature et le profil des candidats retenus sur dossier.

4/ Calendrier et communication

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale vérifiera la recevabilité des demandes formulées du lundi 30 mai 2022 au mercredi 1^{er} juin 2022.

Un dossier est recevable dès lors que les pièces exigées sont fournies et que le candidat possède le cas échéant les titres ou diplômes nécessaires à l'obtention du poste (précisés sur la fiche de poste correspondante).

Tous les candidats seront notifiés de la suite donnée à leur candidature par mail.

Les candidats dont les profils sont les plus adaptés aux postes proposés recevront une convocation à un entretien par mail. Les entretiens auront lieu du lundi 7 juin 2022 au vendredi 24 juin 2022.

Les résultats des enseignants retenus seront transmis par mail le lundi 27 juin 2022. Si l'enseignant est retenu au même rang sur plusieurs postes, il doit impérativement confirmer l'acceptation de l'un des postes et refuser les autres.

L'acceptation est définitive.

Les enseignants ayant accepté un poste au mouvement PAP seront ensuite destinataires d'une notification d'affectation.

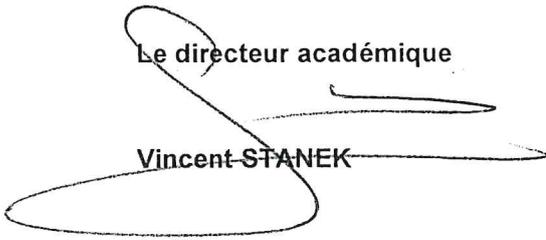
Après fermeture de la campagne, la communication sera assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ARENA (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant la rubrique « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

Le directeur académique

Vincent STANEK



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-008-CPC MADRAGUE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Madrague
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription, 1 rue Maurice Korsek, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Trois champs articulés : L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Etre référent du dossier de dédoublement des classes de GS de maternelle. - Accompagner les enseignants débutants, T1 et T2. - Accompagner les enseignants dans la prise en compte des attendus institutionnels et la mise en œuvre des programmes. - Encourager les réussites et les ressources pédagogiques qui favorisent la réussite scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet et apporter son concours au suivi des projets des écoles de la circonscription. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'IEN. - Analyser les résultats aux évaluations nationales pour accompagner les travaux des équipes pédagogiques, particulièrement en CP et CE1 dédoublés. - Etre force de propositions dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de formation de circonscription. - Participer activement à la formation de tous les enseignants à l'occasion des animations pédagogiques et des stages de formation continue, des formations et des concertations REP+ mais aussi lors des suivis individualisés. - Suivre des constellations. - Participer à la mise en cohérence des actions des liaisons inter-degrés et inter-cycles dans un secteur de collège. - Animer et participer à divers groupes de travail en fonction des priorités et des dynamiques de circonscription, départementales et académiques.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe et animer. - Connaître les dispositifs conçus pour favoriser la réussite des élèves. - Avoir la connaissance des problématiques de l'éducation prioritaire. - Maîtriser les outils bureautiques (tableur, traitement de textes...). - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et Techniques. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Patrick Scozzari - IEN Marseille Madrague - ce.0133618m@ac-aix-marseille.fr – Tél. : 04 84 35 81 56

FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP-011-CPC ESTAQUE
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique circonscription Circonscription Marseille Estaque
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille Estaque
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants. Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation prioritaire - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés - Suivre des constellations - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement, - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste bénéficie du régime horaire des enseignants du 1er degré
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Inspection de l'éducation nationale de la circonscription Marseille Estaque ce.0131300t@ac-aix-marseille.fr , 04.84.35.81.06

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	
REFERENCE	PAP-031-COORDO REP
INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP (Poste à 2x50%) Postes vacants : - Circonscription Arles : Réseau VAN GOGH (Arles)- 50% - Circonscription Saint Remy de Provence : Réseau René CASSIN (Tarscon)- 50%
PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes des réseaux d'éducation prioritaire (inspecteurs du premier degré et chefs d'établissements).
PROFIL DU POSTE	
CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
MISSIONS	Le coordonnateur est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire, en lien avec l'IA-IPR référent.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Établir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Accompagner les équipes d'école et de collège. - Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau. - Aider à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux. - Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire. - Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville. - Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré. - Capacité à travailler en équipe. - Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Savoir adopter le bon positionnement.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	
PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles cadre réglementaire du service enseignant du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
CONTACT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022. Cellule des politiques éducatives : ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-040-CPC JOLIETTE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique de circonscription relevant de l'éducation prioritaire renforcée
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de l'inspection de l'éducation nationale Marseille Joliette (Korsec).
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 1/07/2015 publiée au BO n°30 du 20 juillet 2015 : missions de conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur. Son action d'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants (formation continue) - Accompagner les débutants (T1, T2, T3) - Etre référent mathématiques (RMC) et suivre des constellations dans le cadre du plan mathématiques ; - Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers en EPS - Suivre administrativement et pédagogiquement des dossiers de sorties scolaires avec nuitées (lien avec PASSAN) - Participer aux actions et impulsions inter-degrés avec l'un des 3 collèges de la circonscription (conseil école/collège, conseil cycle 3).
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les enseignants (PE néo et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en œuvre des programmes. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI. - Assurer le suivi des dossiers confiés par l'inspecteur de l'éducation nationale - Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances des problématiques de l'éducation prioritaire. - Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général. - Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Avoir le sens du contact - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel - Avoir de la rigueur dans le respect des procédures administratives : intervenants extérieurs, EPS, voyages scolaires - Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	CONTACT	Entretien devant une commission de recrutement. Martine ANTOINE IEN CCPD Marseille Joliette ; ce.0131308b@ac-aix-marseille.fr



FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-041-CPC AYGALADES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Aygaldes
	PLACE DU POSTE	La circonscription s'étend sur une partie du 15 ^{ème} arrondissement de Marseille (écoles REP+) et sur la commune de Septèmes-les-Vallons (hors EP + 1 groupe scolaire en REP). Les locaux de la circonscription sont situés 1 rue Maurice Korsec, 13001 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré. • Contribution à la formation initiale et continue des enseignants. • Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des enseignants en début de carrière (T1, T2, T3) • Aide et conseils aux enseignants titulaires • Mise en œuvre de la formation continue : • Organisation et suivi des animations pédagogiques hors « constellations » • Suivi des « constellations » en lien avec le plan français • Accompagnement des équipes pédagogiques en fonction des besoins et des demandes • Suivi des résultats aux évaluations nationales et productions d'outils d'appropriation par les équipes pédagogiques. • Accompagnement des équipes pédagogiques à la gestion de l'hétérogénéité • Participation aux instances des réseaux, éducation prioritaire et académiques • Suivi des projets spécifiques et des dispositifs
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir se positionner auprès des équipes enseignantes de façon loyale vis-à-vis des politiques ministérielles et du pilotage pédagogique de l'IEN • Proposer des réponses contextualisées et réalisables en cycle 1, 2, 3 et en lien avec les fonctions énoncées plus haut • Posséder une aptitude au travail en équipe • Maîtriser quelques outils d'ingénierie de formation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> • CAFIPEMF • Expérience dans la gestion des élèves avec des besoins éducatifs particuliers souhaité. (CAPPEI, enseignement spécialisé)
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Corinne Angelats Bléry - IEN Marseille Aygaldes : ce.0132716g@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

		PAP-042-CPC HUVEAUNE
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Marseille Huveaune
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille Huveaune.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide, de conseil et d'accompagnement auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants. Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative en particulier dans le cadre du plan Marseille en Grand.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur mais régulateur de partenariats - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés, plus particulièrement des enseignants débutants - Suivre des constellations - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Aimer travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques, - Aimer le contact, oser se confronter à un public - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Avoir un excellent positionnement institutionnel
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	CONTACT	Entretien devant une commission de recrutement. Inspection de l'Education nationale de la circonscription Marseille Huveaune ce.0131302v @ac-aix-marseille.fr ; 04 84 52 30 51

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-043-CPC CAPELETTE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille Capelette
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille Capelette et implanté dans les locaux du site Louise Michel.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique exerçant en circonscription est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN. Ce poste nécessite de la disponibilité. La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, contribuer au travail partenarial et plus particulièrement à la coordination et l'accompagnement du plan « <i>Marseille en grand</i> ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, encourager et diffuser les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et favorisent les apprentissages des élèves. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Contribuer à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenues au plan local, départemental, national. - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, et de façon plus spécifique dans le cadre du plan « <i>Marseille en grand</i> » ; produire des outils. - Apporter son concours au suivi des projets innovants des écoles relevant de la circonscription. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du plan « <i>Marseille en grand</i> ». - Participer aux temps de concertation et de formation du plan « <i>Marseille en grand</i> ». - Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource. - Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription. <p>Apporter son concours à la préparation des collègues qui se présentent à des examens professionnels tel que le CAFIPEMF ou CAPPEI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et du réseau . -Représenter l'inspecteur de l'éducation nationale à sa demande
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier et savoir travailler en équipe, - Être organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maîtrise suffisante des outils bureautiques usuels. - Entretenir une veille pédagogique régulière spécifique à l'innovation pédagogique. - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - - Avoir un excellent positionnement institutionnel :La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées. - Être capable de se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	IEN CCPD Marseille Capelette : ce.0131301u@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-044-CPC ST BARNABE
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille Saint Barnabé
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille St Barnabé.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans des classes, proposer des dispositifs et accompagner les débutants, contribuer au travail partenarial et plus particulièrement à la coordination du plan « <i>Marseille en grand</i> ».
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer, encourager et diffuser les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et favorisent les apprentissages des élèves. - Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats. - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription, l'accompagnement de constellations, des stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, et de façon plus spécifique dans le cadre du plan « <i>Marseille en grand</i> » ; produire des outils. - Apporter son concours au suivi des projets innovants des écoles relevant de la circonscription. - Informer les intervenants extérieurs du cadre réglementaire pour la mise en œuvre du plan « <i>Marseille en grand</i> ». - Participer aux temps de concertation et de formation du plan « <i>Marseille en grand</i> ». - Organiser et mener des temps réflexifs dans le Pôle ressource. - Contribuer aux contrôles de l'instruction dans la famille pour les enfants relevant du secteur de la circonscription. - Participer et accompagner aux côtés de l'IEN à la liaison inter-degrés avec les collèges de secteur et du réseau Collines.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Apprécier et savoir travailler en équipe, - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Posséder une maîtrise suffisante des outils bureautiques usuels. - Entretenir une veille pédagogique régulière spécifique à l'innovation pédagogique. - Aimer le contact, oser se confronter à un public lui-même exposé professionnellement. - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions. - La discrétion, la confidentialité et la loyauté sont exigées.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	CONTACT	Entretien devant une commission de recrutement. IEN CCPD Marseille St Barnabé : ce.0131303w@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	PAP-045-CPC LONGCHAMP
	INTITULÉ DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription Marseille Longchamp
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Marseille Longchamp.
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès de tous les enseignants sur tous les aspects pédagogiques et didactiques de la pratique de classe. Le conseiller pédagogique sera en charge du dossier EPS ; Participer activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ; Suivre les écoles engagées dans le projet « Marseille en Grand » Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion ; Dynamiser les pratiques de projet, être inducteur et régulateur de partenariats ; Participer activement à l'accompagnement de tous les enseignants durant les formations de circonscriptions, départementales et académiques mais aussi les suivis individualisés et personnalisés ; Apporter son concours au suivi des différents dossiers inhérents aux demandes institutionnelles ; Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques, produire des outils ; Référent mathématiques ; Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN ; Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> Être capable de travailler en équipe en ayant un sens permanent de l'intérêt général (équipe de circonscription, équipes pédagogiques et groupes départementaux, DSDEN 13) ; Être disponible et réactif pour répondre aux urgences ; Être organisé, méthodique ; Maîtriser l'outil informatique ; Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; Avoir un excellent positionnement institutionnel (respect de la hiérarchie) ; Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles ; Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ; Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
CONT EXTE	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF

NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
RÉGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
MODALITÉS DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
MODALITÉS DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
CONTACT	ce.0133284z@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-046-CPC MAZARGUES
	INTITULE DU POSTE	Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Mazargues
	PLACE DU POSTE	Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants ; - Concevoir, animer et suivre des actions de formation de circonscription et à vocation départementale pour la mission maternelle ; - Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques et notamment du Plan Marseille en Grand ; - Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet ; - Accompagner le déploiement des projets de la mission maternelle (formation inter catégorielles, petite enfance...); - Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion ; - Dynamiser les pratiques de projet et soutenir les Directeurs dans leurs missions ; - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés ; - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription ; - Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription (mission maternelle), mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	<p>Savoirs : Réglementation Directeur d'école – pédagogie – didactique – ASH - Maternelle</p> <p>Savoir-faire : analyse – évaluation – maîtrise de l'outil informatique et des Technologies - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions</p> <p>Savoir-être : communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe –loyauté - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et Techniques. Avoir un excellent positionnement institutionnel.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	CONTACT	Entretien devant une commission de recrutement. IEN de circonscription ien.marseille06@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		REFERENCE	PAP-047-CPC CORNICHE
		INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Corniche
		PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription Marseille Corniche (site des circonscriptions Marseille Sud – site Louise Michel – Rue Paul Lucchesi - 13010 Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 BO n°30 du 23 juillet 2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.	
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervenir dans les classes, suivre les différents dispositifs et les débutants - Concevoir, animer et suivre des actions de formation en circonscription - Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du projet « Marseille en Grand » - Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques ou personnels (CLA, constellations, référents plan Français et Mathématiques, CAFIPEMF...) - Déployer les contenus d'enseignement par le développement des connaissances disciplinaires et didactiques ainsi que la pédagogie de projet - Contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative. 	
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion - Dynamiser les pratiques de projet et les relations de partenariats - Concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue - Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés, plus particulièrement des enseignants débutants. - Suivre des constellations en fonction du plan Français et Mathématiques - Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription 	
	COMPETENCES	<u>Connaissances :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Règlementation, pédagogie, didactique des différents domaines <u>Capacités :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser, évaluer, synthétiser des projets et actions, savoir rendre compte - Maîtriser l'outil informatique et les nouvelles technologies <u>Attitudes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Etre organisé, méthodique, accompagner et diffuser des innovations pédagogiques et techniques, - Avoir le sens du contact, de la communication, aimer travailler en équipe - Etre disponible et réactif - Savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions - Savoir se positionner institutionnellement et avoir le sens du service public. 	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF	
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.	
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.	
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS.	
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.	
	CONTACT	Denise RUM - IEN Marseille Corniche, ce.0131306z@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 52 30 44	



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-048-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent politique de la ville Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes) • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) Il sera également susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec la politique de la ville dont les Cités éducatives.
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> • d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés • d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. • de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat, notamment les services du préfet délégué à l'égalité des chances, et des collectivités territoriales partenaires en particulier la ville de Marseille.
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN. - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipe ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat ; - expertiser un contexte, une situation, un projet.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none"> • CAFIPEMF • Une bonne connaissance de l'éducation prioritaire serait appréciée
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28



FICHE DE POSTE A PROFIL

PAP-049-CPD DSDEN		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Référént bâti scolaire Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes),), • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) <p>Il sera également référent du dossier « Bâti scolaire » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives portant notamment sur l'articulation entre le bâti et les usages scolaires.</p>
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> • d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés • d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. • de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille. <p>Il a vocation à assurer le lien, en particulier, avec la « cellule bâti scolaire » du ministère.</p>
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat. - expertiser un contexte, une situation, un projet ; - avoir une culture de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire ;

		- posséder une expérience et une expertise dans un des domaines suivants : Langues et international, Espaces pédagogiques innovants, Mathématiques-Sciences, Éducation au développement durable, Art et culture
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-050-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent innovation et expérimentation Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) <p>Il sera également référent du dossier « Innovation et expérimentation » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives. Il aura vocation à contribuer à l'interface avec les services de la CARDIE et les services ministériels en charge du dossier de l'innovation.</p>
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> • d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés • d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. • de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat. - expertiser un contexte, une situation, un projet.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-051-CPD DSDEN
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent périscolaire – temps de l'enfant Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes) • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) Il sera également réfèrent du dossier « Périscolaire – Temps de l'enfant » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives.
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> • d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés • d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. • de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - Evaluer une procédure, une activité, une action, un résultat. - Expertiser un contexte, une situation, un projet.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28



FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		PAP-052-CPD DSDEN
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Réfèrent parentalité Direction départementale des Bouches du Rhône
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes) • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) <p>Il sera également réfèrent du dossier « Parentalité » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives.</p>
	FONCTIONS	En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, <ul style="list-style-type: none"> • d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés • d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. • De collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille.
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental « Marseille en grand » devra : <ul style="list-style-type: none"> - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - évaluer une procédure, une activité, une action, un résultat ; - expertiser un contexte, une situation, un projet.

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.iena13@ac-aix-marseille.fr ; 04 91 99 66 28